



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (pour la période allant du 21 janvier 2004 au 21 juillet 2004)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1525 (2004) du Conseil de sécurité en date du 30 janvier 2004, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 juillet 2004. Il traite des faits nouveaux survenus depuis la parution de mon dernier rapport, en date du 20 janvier 2004 (S/2004/50), sur la question.

II. Situation dans la zone d'opérations

2. Au cours de la période examinée, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL a été marquée par de nombreux affrontements armés de part et d'autre de la Ligne bleue, dont la majorité ont eu lieu entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes (FDI) tandis que certains autres étaient le fait d'éléments inconnus ou de Palestiniens. De façon générale, les incidents ont débouché sur des affrontements de plus en plus intenses, faisant monter les tensions pendant des périodes de plusieurs jours à la fois. Les frappes aériennes et les échanges de feux ont causé la mort d'un soldat israélien, d'un civil libanais et de deux Palestiniens. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies et, à au moins deux occasions, le Hezbollah a dirigé des tirs antiaériens vers des villages israéliens. La situation est restée relativement stable dans le sud du Liban, comme en témoigne le bon déroulement des élections municipales, mais les frictions entre les parties ont constitué un contrepoint inquiétant.

3. La période à l'examen a débuté avec une attaque aérienne lancée par Israël sur deux positions du Hezbollah près de Shaqra le 20 janvier en riposte à l'attaque du 19 janvier, mentionnée dans mon dernier rapport, qui avait causé la mort d'un soldat israélien. Le 24 février, les FDI ont tué un civil palestinien, soupçonné de transporter de la drogue, qui avait pénétré en Israël depuis la zone de Ghajar.

4. Les hostilités ont repris dans la zone des fermes de Chab'a le 22 mars. Ce matin-là, la FINUL a enregistré huit violations de la Ligne bleue par l'aviation israélienne. Le soir, le Hezbollah a lancé une attaque massive, à la roquette et au



mortier, sur les positions des FDI dans la zone des fermes et les alentours. Les FDI ont riposté dans le secteur de Shab'a et de Kafr Shuba en larguant des bombes et en procédant à des tirs de mortier, d'artillerie et d'armes individuelles, un obus de mortier atterrissant près d'une position de la FINUL. Le lendemain, elles ont utilisé des hélicoptères de combat contre des éléments armés qui s'apprêtaient à tirer des roquettes en direction d'Israël depuis la zone de Hula. Deux membres du Commandement général du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) ont été tués et un autre a été blessé. Ces incidents ont eu lieu au cours des jours qui ont suivi l'assassinat à Gaza par les FDI de Sheikh Yassin, le dirigeant du Hamas, et aussi bien le Hezbollah que le Commandement général du FPLP ont justifié leur action par cet événement.

5. Un cycle de perturbations et d'échanges de feux a commencé le 5 mai de part et d'autre de la Ligne bleue. Israël a effectué plus de 20 sorties aériennes au-dessus du Liban, certains de ses avions franchissant le mur du son. Puis, le Hezbollah a procédé à plusieurs tirs antiaériens depuis ses positions des zones de Shaqra, Hula et Alma ash Shab, des shrapnels atterrissant près de Shelomi. L'armée libanaise a également riposté, au moyen de tirs antiaériens à partir de la zone de Jezzin. Les FDI ont réagi par des frappes aériennes contre deux positions du Hezbollah au sud-est de Tyr.

6. Moins de 48 heures plus tard, le Hezbollah a lancé une attaque sur des positions des FDI dans les fermes de Shab'a, en procédant à des tirs nourris de roquettes et de mortiers et au moyen d'armes individuelles. Les FDI ont répondu immédiatement en tirant des coups de pièce de char, de mortier et de pièce d'artillerie et en larguant des bombes sur les positions du Hezbollah d'où provenaient les tirs. Un soldat des FDI a été tué et cinq autres ont été blessés par les tirs du Hezbollah. Israël a également lancé trois obus fumigènes sur une position de la FINUL. Les autorités libanaises ont affirmé que le Hezbollah avait ouvert le feu après qu'une patrouille des FDI eut franchi la Ligne bleue. Selon les FDI, l'affrontement a commencé avec l'explosion d'un piège posé la nuit précédente par le Hezbollah dans le périmètre d'une de leurs positions. L'enquête effectuée par la FINUL n'a pas permis de confirmer ou d'infirmer les déclarations de l'une ou l'autre partie.

7. Une autre escalade a eu lieu les 7 et 8 juin. Le 7, des éléments non identifiés (probablement des Palestiniens) ont tiré trois ou quatre roquettes en direction d'Israël depuis une position située à moins de 500 mètres du Commandement de la FINUL à Naqoura. Deux des roquettes ont atterri en territoire libanais près de la Ligne bleue et une autre est tombée en mer près d'un patrouilleur israélien. À la suite de cet incident, un vingtaine de jets israéliens ont survolé le sud du Liban et les alentours de Beyrouth. Plus tard ce soir-là, Israël a effectué une frappe aérienne sur une installation palestinienne située près de Naamehy, à 15 kilomètres de Beyrouth, qui était tenue par le Commandement général du FPLP. Aucune victime n'a été signalée. Les FDI ont déclaré avoir agi en riposte aux tirs de roquettes effectués la veille à partir de Naqoura. Il s'agissait de la première attaque lancée par Israël dans la région de Beyrouth depuis le retrait de ses Forces de défenses du Liban en mai 2000.

8. Le lendemain, le Hezbollah a de nouveau attaqué les FDI dans la zone des fermes de Shab'a, en déclarant riposter contre les frappes aériennes de la veille au Liban. Ses tirs de mortier ont blessé un soldat israélien. En réponse, les FDI ont tiré

à l'artillerie, au mortier et à l'arme légère et largué une bombe sur des positions du Hezbollah dans la direction générale de Kafr Shuba et Hebbariye.

9. Des batteries antiaériennes ont également été utilisées lors d'un incident survenu le 20 juin, au cours duquel le Hezbollah a procédé à trois tirs à travers la Ligne bleue et trois shrapnels sont tombés près de Shomera et à l'intérieur d'un cantonnement des FDI, sans causer de dégât important. Ce soir-là, des avions à réaction israéliens ont largué jusqu'à quatre bombes sur une position du Hezbollah dans la zone de At Tiri. Aucune victime n'a été signalée. Les autorités libanaises ont affirmé que les tirs antiaériens faisaient suite à des violations de la Ligne bleue par l'aviation israélienne, bien que la FINUL n'en ait observé aucune à ce moment-là.

10. Les incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais ont été dans l'ensemble moins fréquentes qu'au cours de la période couverte par mon précédent rapport, mais elles se sont caractérisées par leur intensité et le grand nombre d'appareils utilisés. Les responsables israéliens maintiennent la position selon laquelle Israël effectuera des survols chaque fois qu'il l'estimera nécessaire. Comme par le passé, les avions israéliens ont souvent pénétré profondément au Liban, en franchissant le mur du son au-dessus de zones habitées. Le mode opératoire décrit dans mes précédents rapports s'est poursuivi, les avions israéliens survolant la mer avant de pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opération de la FINUL. Le nombre de tirs antiaériens du Hezbollah a considérablement diminué entre le deuxième semestre de 2003 et le premier semestre de 2004. Toutefois, l'utilisation systématique de ces tirs pour riposter aux survols israéliens semble avoir repris au cours des dernières semaines de la période à l'examen. Dans un cas, le 29 juin, le Hezbollah a tiré à la mitrailleuse lourde après une incursion aérienne de 15 appareils israéliens.

11. Mes représentants dans la région et moi-même, ainsi que les États Membres intéressés, avons demandé à maintes reprises aux Gouvernements libanais et israélien de mettre fin à toutes les violations de la Ligne bleue et de s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse contribuer à une escalade et menacer la stabilité au sud du Liban. Les parties ont affirmé à plusieurs occasions qu'elles ne souhaitent pas que la situation se détériore autour de la Ligne bleue, mais le nombre des incidents constatés compromet de toute évidence la mise en œuvre de leurs déclarations d'intention.

12. Il n'a pas été découvert de nouveaux dispositifs explosifs artisanaux le long de la Ligne. Toutefois, une série de ces engins est restée en place du côté libanais près de la position 1-21 des Nations Unies. La FINUL a enregistré un certain nombre de violations mineures de la Ligne par la voie terrestre, dues surtout à des bergers libanais pénétrant dans la zone des fermes de Shab'a et celle de Ghajar. Devenues presque quotidiennes, ces violations sont souvent le fait des mêmes bergers. Le risque qu'elles n'entraînent des incidents plus graves a été démontré lorsque, à une occasion, les FDI ont tiré en l'air pour chasser les bergers. Lors d'un incident, elles ont tiré à quatre reprises à l'arme légère de l'autre côté de la Ligne, dans la zone des fermes de Shab'a. La FINUL leur a demandé de mettre fin à ces deux types de pratique et aucun nouveau tir de ce genre n'a été signalé récemment.

13. À deux occasions distinctes, les FDI ont appréhendé un Iranien et un Libanais qui avaient franchi la Ligne bleue. Elle les a remis à la FINUL le lendemain, qui les a elle-même transférés aux autorités libanaises.

14. Des manifestants se sont régulièrement rassemblés du côté libanais de la Ligne bleue aux points chauds indiqués dans mes précédents rapports, à savoir la colline Sheikh Abbad, à l'est de Hula, et la porte de Fatima, à l'ouest de Metulla. Le nombre et la taille de ces rassemblements sont restés modestes, sauf à l'occasion d'importants événements régionaux ou d'anniversaires. De façon générale, les manifestants lancent des pierres et d'autres projectiles sur les positions des FDI.

15. Les premières élections municipales dans le sud du Liban depuis le retrait israélien ont eu lieu le 23 mai. La participation a été importante dans toute la région et le scrutin s'est déroulé de manière ordonnée, sans que l'on signale d'actes d'intimidation ou de troubles importants. Les élections ont renforcé les structures de l'administration locale et marqué un progrès vers une plus grande intégration de l'ancienne zone occupée avec le reste du pays. L'immense majorité des sièges a été remportée par le Hezbollah et le Amal, qui est l'autre parti dominant dans le sud.

16. Les Forces de sécurité conjointes libanaises et l'armée libanaise ont continué à mener des activités dans les zones évacuées par Israël il y a quatre ans. Leurs effectifs et leur niveau d'activité sont à peu près restés les mêmes, mis à part une augmentation des opérations et une présence plus visible pendant la deuxième moitié du mois de mars et au début de juin, lorsque les tensions régionales et locales se sont accrues, ainsi qu'en mai pendant les élections. Les Forces sont également intervenues à plusieurs occasions pour maîtriser des manifestations et ont pris d'autres mesures pour limiter l'accès à la clôture technique. Cela étant, le Gouvernement libanais a continué à soutenir que, tant qu'il n'y aurait pas de paix globale avec Israël, il ne déploierait pas ses forces armées le long de la ligne de retrait.

17. Dans ces circonstances, le Hezbollah a maintenu une présence visible près de la Ligne par le biais de son réseau de positions mobiles et fixes. De façon générale, il s'est abstenu d'entraver la liberté de circulation de la FINUL.

18. Au début de la période à l'examen, le Gouvernement israélien et le Hezbollah sont convenus, par l'entremise de médiateurs allemands, d'un échange de prisonniers, qui a eu lieu les 29 et 30 janvier. La FINUL a fourni une assistance logistique et assuré la sécurité du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pendant la restitution par Israël des restes de prisonniers décédés au point de passage de Naqoura.

19. Dans mon dernier rapport, j'ai mentionné les efforts entrepris pour régler la situation du groupe de Kurdes irakiens qui, après avoir franchi illégalement la frontière, était installé sur un petit lopin de terre entre les postes israélien et libanais au point de passage de Naqoura depuis août 2001. Je suis au regret d'annoncer que, le 21 février, un soldat ghanéen de la FINUL a été tué par accident lors d'une échauffourée provoquée par les Kurdes. Le 12 mars, sous la surveillance de la FINUL, les Forces de sécurité intérieures du Liban ont procédé au relogement des Kurdes, dans des installations provisoires près de Saïda, dans l'attente de leur rapatriement librement consenti. Ce rapatriement a finalement été effectué les 6 et 7 juin par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en coordination avec les autorités libanaises et avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, de mon Représentant personnel et de l'Organisation internationale pour les migrations.

20. La FINUL a apporté une assistance à la population civile libanaise sous forme de soins médicaux, d'ouvrages d'adduction d'eau, de travaux d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de services sociaux aux indigents. L'aide fournie dans ce cadre provenait essentiellement des ressources mises à disposition par les pays fournissant des contingents. La FINUL a coopéré étroitement sur les questions humanitaires avec les autorités libanaises, des organes et organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le CICR et d'autres organisations et institutions travaillant au Liban.

21. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, principalement concentrés désormais le long de la Ligne bleue par suite des activités systématiques de déminage exécutées dans les autres secteurs, demeure très préoccupante. Depuis janvier, un enfant en bas âge a été tué et neuf civils libanais ont été blessés par l'explosion de mines ou de munitions. La FINUL a poursuivi ses opérations de déminage, enlevant plus de 800 mines et engins non explosés sur une superficie de 15 000 mètres carrés. Elle a également mené des activités de sensibilisation au danger des mines à l'intention des élèves des écoles locales.

22. Grâce à la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libanais et divers donateurs, des progrès considérables en matière de déminage ont continué à être enregistrés dans le sud du Liban. L'Office national du déminage a obtenu des FDI de nouvelles cartes des champs de mines, qui ont été remises dans le cadre de l'accord sur l'échange de prisonniers. On notera en particulier que l'opération Solidarité Émirats, financée par les Émirats arabes unis, a été menée à bien le 29 mai 2004. Globalement, ce projet a permis de localiser et de détruire environ 60 000 mines terrestres et de restituer à la communauté 5 millions de mètres carrés auparavant minés, sur une période de deux ans.

23. Mon Représentant personnel a poursuivi sa collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies visant à faire connaître les besoins socioéconomiques et à faciliter le financement et l'exécution de projets de développement dans le sud du pays. Le PNUD a continué à diriger les activités de développement et de relèvement de la région menées par le système des Nations Unies en coopération avec les autorités libanaises.

III. Questions d'organisation

24. La FINUL a continué d'axer ses efforts sur le respect du cessez-le-feu, en effectuant des patrouilles mobiles et aériennes dans sa zone d'opérations à partir de postes fixes et en restant en contact étroit avec les parties, cette dernière activité visant à remédier aux violations, à résoudre les incidents et à prévenir l'escalade. Par l'entremise de son Groupe d'observateurs au Liban, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) l'a aidée à s'acquitter de son mandat.

25. Au 30 juin 2004, la FINUL était composée de 1 991 militaires des pays suivants : France (205), Ghana (650), Inde (648), Irlande (6), Italie (52), Pologne (238) et Ukraine (192). Elle a bénéficié, dans l'accomplissement de ses tâches, du concours de 51 observateurs militaires de l'ONUST. Une carte illustrant le

déploiement actuel de la Force est jointe au présent document. Par ailleurs, la FINUL employait 405 civils, dont 111 avaient été recrutés sur le plan international et 294 sur le plan local. Le général Lalit Mohan Tewari, arrivé au terme de son affectation, a passé le commandement de la Force au général Alain Pellegrini. M. Staffan de Mistura est toujours mon Représentant personnel pour le sud du Liban.

26. J'ai le regret d'annoncer le décès d'un membre de la Force, un soldat ghanéen qui est mort en service commandé. Depuis que la FINUL a été créée, 245 de ses membres sont morts : 79 lors d'un échange de feux ou de l'explosion de bombes et 104 à la suite d'accidents, 62 autres décès étant liés à d'autres causes. Le nombre total de membres de la Force blessés lors d'un échange de feux ou de l'explosion de mines s'élève à 344.

IV Aspects financiers

27. Par sa résolution 58/307 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL un crédit d'un montant brut de 92,9 millions de dollars, équivalant à un taux mensuel de dépenses brut de 7,7 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 juillet 2004, comme je le recommande au paragraphe 36 ci-après, le coût de son fonctionnement serait limité au taux mensuel approuvé par l'Assemblée.

28. Au 31 mai 2004, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 30 avril 2004 s'élevait à 71 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 187 millions de dollars à cette même date.

V. Observations

29. On peut dire de la situation au sud du Liban au cours des six derniers mois qu'elle a abondé en contradictions. Israël et le Liban ont tous deux proclamé leur désir d'éviter la déstabilisation de la région, mais seul un mois s'est écoulé sans affrontement. En outre, des incidents isolés ont souvent déclenché une spirale de violence, à laquelle les deux parties ont contribué. On notera toutefois qu'aucun de ces incidents n'est devenu incontrôlable et l'on en saura gré aux parties et à la FINUL. Il n'en reste pas moins que le risque considérable subsiste que des actes d'hostilité dégénèrent et entraînent les parties dans un conflit. Je ne soulignerai jamais assez la nécessité pour les parties d'honorer l'obligation que leur imposent les résolutions du Conseil de sécurité de respecter la ligne de retrait dans son intégralité et de faire preuve de la plus grande retenue. Aucune partie ne peut se permettre d'ignorer les risques liés au non-respect de ses obligations.

30. L'ensemble du Sud-Liban, y compris tous les villages situés dans la zone auparavant occupée par Israël jusqu'à la Ligne bleue, a pu prendre part aux élections municipales. Le libre déroulement du processus démocratique est un signe universellement reconnu de stabilité. Il s'agit là aussi d'une affirmation claire de

l'exercice de son autorité par le Gouvernement libanais. Celui-ci a également montré clairement, par les activités des Forces de sécurité conjointes, qu'il était en mesure d'exercer cette autorité. Les événements n'en ont pas moins démontré que de nouveaux efforts devaient être faits pour maintenir le calme dans le sud et mettre fin aux violations de la Ligne bleue, notamment celles concernant le cessez-le-feu. Je réitère la demande faite par le Conseil de sécurité au Gouvernement libanais en vue que celui-ci étende l'application des mesures visant à rétablir toute son autorité dans le sud du pays, y compris en y déployant les Forces armées libanaises, et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le calme. Je prie instamment le Gouvernement libanais de contrôler l'utilisation de la force sur l'ensemble de son territoire.

31. Les actes de provocation injustifiés auxquels Israël continue de se livrer en violant l'espace aérien du territoire relevant de la souveraineté du Liban demeurent un grave sujet de préoccupation. Les tirs antiaériens lancés en riposte par le Hezbollah à travers la Ligne bleue constituent aussi une violation, qui menace directement des vies humaines. Si le nombre de ces tirs a continué à diminuer, comme c'était le cas lors de la période couverte dans mon précédent rapport, il y a toutefois eu un certain nombre de cas récents dans lesquels des survols israéliens ont entraîné des tirs de représailles des batteries antiaériennes du Hezbollah. Les tirs réels à travers la Ligne bleue ne devraient pas être autorisés. Cette interdiction s'applique aussi aux frappes aériennes effectuées en représailles par Israël, contre le Hezbollah ou d'autres positions à l'intérieur du Liban, qui mettent également en danger les populations civiles. Une violation de la Ligne bleue ne peut en justifier une autre.

32. Je déplore les trois incidents au cours desquels des tirs ont été effectués contre les positions de la FINUL ou à proximité, mettant en danger le personnel des Nations Unies. Je rappelle aux parties leur obligation de respecter l'inviolabilité des installations et d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies.

33. Je tiens à souligner la nécessité pour toutes les parties concernées d'axer plus intensément leur attention sur le relèvement et le développement économique du sud du pays. Les résultats obtenus en matière de déminage au cours de l'année écoulée, grâce à une coopération exemplaire entre les Émirats arabes unis, l'ONU et les autorités libanaises, ont fait partie d'une évolution encourageante en faveur de la stabilité et du développement économique et social. À ce sujet, j'engage instamment le Gouvernement libanais et les donateurs internationaux à redoubler d'efforts. L'ONU reste fermement résolue à aider le Liban dans sa tâche de relèvement économique du sud du pays.

34. La FINUL continuera de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en observant et en surveillant la situation dans sa zone d'opérations et en en rendant compte, ainsi qu'en restant en contact avec les parties pour maintenir le calme. Mon Représentant personnel continuera, en consultation étroite avec le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de prêter l'appui politique et diplomatique de l'ONU aux parties en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le sud du Liban.

35. La situation le long de la Ligne bleue reste influencée par les perturbations qui surviennent au niveau régional. Ce qui démontre, une fois de plus, la nécessité de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, tenant compte de

toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

36. Dans une lettre en date du 9 juillet 2004 (S/2004/560), le Représentant permanent du Liban m'a transmis une demande de son gouvernement tendant à ce que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. Compte tenu de la situation dans la région, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2005.

37. Je me dois d'appeler une fois de plus l'attention sur les contributions non acquittées au financement de la FINUL, dont le montant (s'élevant à ce jour à 71 millions de dollars) représente les sommes dues aux États Membres qui fournissent les contingents dont la Force est constituée. Je lance un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous leurs arriérés. Je voudrais remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force de leur compréhension et de leur patience.

38. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude au Coordonnateur spécial, M. Terje Roed-Larsen et à mon Représentant personnel, M. Staffan de Mistura, et à rendre hommage au général Tewari, au général Pellegrini et au personnel, hommes et femmes, de la FINUL pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Leur discipline et leur comportement exemplaires leur font honneur, et cet honneur rejaillit sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

